

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Hélène Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/e114a86f588a1b43acb7e7fd>

Date d'obtention : 2021-01-31 22:45:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer l'auteur du signalement et la victime

Évaluer l'incident sans porter de jugement - Remplir la grille d'incident afin de déterminer:

- dans quel contexte les événements se sont déroulés (Amorce) pour avoir un portrait de la situation (Rencontrer la personne qui rapporte l'incident, la victime, les autres jeunes concernés...)
- la nature des gestes posés et des images partagées (Nature) - Ne jamais consulter ou sauvegarder les images
- quelles sont les intentions derrière la partage de ces images ou vidéos (Intention) - Acte impulsif ou malveillant
- quelle est l'étendue du partage et de la propagation des images ou vidéos (Étendue)

Si acte impulsif, rencontrer l'instigateur.

Compléter la grille.

Confisquer les appareils électroniques si nous pensons qu'ils contiennent des images ou vidéos de pornographie juvénile. - Demander aux élèves d'éteindre les appareils et les placer dans un sac scellé en leur présence. Appeler les policiers.

Si acte malveillant, ne pas compléter la grille. Confisquer les appareils électroniques. Demander à l'élève d'éteindre ses appareils et les placer dans un sac scellé en sa présence. Appeler les policiers.

Contacter dans les meilleurs délais les parents de la victime, des jeunes impliqués et de l'instigateur afin de leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir, au besoin...

Dans tous les cas, agir rapidement afin d'éviter une plus grande diffusion des images ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si un élève vient rapporter une situation de sexto, dresser un portrait de la situation en complétant la grille d'incident avec lui, la victime et autres jeunes impliqués et avec l'instigateur, sauf si c'est un acte malveillant. (Une grille par élève rencontré)

Si cela vient d'un parent mais pas de l'élève, lui recommander de contacter les policiers.

Si l'instigateur est un individu majeur, et que l'élève victime se confie à un intervenant, recueillir les informations en complétant la grille et appeler les policiers.

Si un jeune ne collabore pas, appeler les policiers pour qu'ils poursuivent l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la rencontre avec la jeune victime, être capable de la rassurer afin de l'amener à adopter une attitude positive envers elle-même, la diriger vers de bons amis, valider si elle est à risque et mettre en place le soutien nécessaire en espérant agir suffisamment rapidement pour éviter une plus grande propagation des images ou vidéos.